

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX
ENTREE LOCATIVE**

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre,

Nous soussignés,

Bureau d'Expertises Nicolai & Associés, société à caractère civil sous forme de sprl dont les bureaux sont établis à Wavre, avenue Reine Astrid 16, ici représentée par Michaël Nicolai, Géomètre-Expert Immobilier légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Nivelles, ou tout autre représentant valablement désigné par celui-ci pour le constat des lieux,

Agissant suivant le contrat de location entre :

D'une part : Le propriétaire-bailleur, ici représenté par son régisseur (AIGLON) dont les bureaux sont situés à 1348 Louvain-la-Neuve, dénommé le "bailleur",

D'autre part : Le locataire, occupant des lieux examinés durant l'année académique, dénommé le "preneur",

A l'effet de procéder au constat d'état des lieux du point de vue locatif d'un bien non assujetti à la résidence principale dans l'immeuble sis à

**1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
ROUTE DU LONGCHAMP 14/402
COMMUNAUTAIRE**

que notre requérant de première part donne en location à notre requérant de deuxième part aux termes d'un contrat de location,

Afin de déterminer, conformément aux articles 1730, 1731 et suivants du code civil, aux décrets régionaux ou ordonnance en matière de location de biens immeubles, l'état dans lequel le preneur devra, à sa sortie d'occupation, rendre le bien loué, exception faite de ce qui aura été péri ou aura été dégradé par vétusté, force majeure ou usage normal, sauf clauses contraires au bail.

Après avoir parcouru ledit immeuble et avoir pris toutes les notes nécessaires au bon accomplissement de notre mission, nous avons rédigé comme suit le résultat de nos investigations.

Bureau d'Expertises Nicolai & Associés sprl – Géomètres expert – Experts Immobiliers assermentés



Bureaux: Avenue Reine Astrid 16 à 1300 Wavre

Tél. : + 32 (0)10 45.75.71

Agréé I.P.G sous le n°040055 & Médiateur Fédéral
N° entreprise TVA : BE.0469.808.612 Banque ING : BE71 3401 8125 7369

Mail : info@expertsnicolai.be
Internet : www.expertsnicolai.be

Notes liminaires relatives à la mission de l'expert :

La mission de l'expert se limite strictement à la description des lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de sa visite. Aucun meuble ou équipement n'est déplacé par l'expert. Aucune investigation n'a été faite sous les décors. Suivant ma mission, il n'a pas été tenu compte des défauts constructives si ce n'est à simple titre informatif.

Pour autant que ces équipements existent, il n'a pas été procédé à des investigations concernant :

- l'état et le fonctionnement du réseau d'égout, le réseau électrique,
- les canalisations sanitaires et de chauffage,
- les divers appareils faisant partie de la location qui ne peuvent être appréciés qu'au cours d'une utilisation effective et intensive (four,...).

Ces équipements seront considérés comme étant en bon état ou en état normal de fonctionnement et d'utilisation si après 7 jours d'occupation des lieux, le preneur n'aura pas émis de remarque ou d'objection à leur sujet. Le locataire ou le propriétaire peut demander, dans un délai de 7 jours suivant la réception de l'état des lieux, un avenant au constat établi s'il souhaite voir préciser les points de dysfonctionnement d'équipement. Cet avenant doit être envoyé par fax, courrier recommandé, email ou déposé au bureau de l'expert, la date de la poste ou avis de réception faisant foi.

Les éléments non décrits ou zones non complétées sont présumés dans un état locatif normal ou que leur présence (ou existence) va de soi et ne constitue pas un manquement apparent. Les textes soulignés ou entourés dans le constat ci-dessous précisent le descriptif en cas de dépréciation notamment.

Suivant ou sauf éventuels accords entre parties, les interventions techniques telles que débouchages, éclairage, faites en cours d'occupation et dues à un défaut de jouissance en bon père de famille pourront être mises à charge du locataire/occupant (sauf celles dues à la vétusté). Les bons de travail remis par le service logement et dûment remplis feront preuve de l'accomplissement de ces travaux, et ce dans les règles de l'art.

Les difficultés anormales d'accès de locaux inaccessibles ou non désignés sortent des limites d'une mission normale et usuelle d'établissement d'un état des lieux descriptif. En cas d'absence du locataire au rendez-vous fixé suivant courrier de l'expert ou en cas de visites complémentaires ou de réponses écrites demandées par le locataire, celui-ci supportera le complément d'honoraires de l'expert (coût minimum 100 € htva).

Sauf remarque contraire, les équipements sont en bon état. L'amortissement repris ci-dessous correspond au degré d'usage apparent (BE = Bon état ; HS = hors-service). Les traces de dépréciation s'apparentent à tous dégâts anormaux dépréciant le support et résultant de l'occupation antérieure tels que papier collant, traces de fixations ordinaires, buddies, traces de frottement superficielles. Si existantes, les dépréciations sont, soit notées de façon manuscrite, soit soulignées ou entourées dans les constats.

Sauf remarque contraire, toutes les vitres et portes sont intactes et les lieux sont considérés comme ayant été parfaitement nettoyés avant l'entrée du locataire par le bailleur. Dans le cas contraire, le 1er nettoyage complet sera à demander au bailleur. Contractuellement, il est convenu entre les parties que les lieux seront remis parfaitement propres par le locataire pour le jour de remise de clés (état des lieux de sortie).

Les relevés des compteurs et des clés sont gérés directement par le régisseur qui en conservera les attestations éventuelles.

Le présent rapport ne s'apparente en aucun cas à une enquête de conformité aux exigences de salubrité, sécurité et habitabilité en la matière. Ce type d'enquête doit se faire séparément sur demande spécifique. Les éventuelles informations de sécurité, d'usage des équipements sont à fournir par le bailleur ou consultables auprès du Syndic de la copropriété.

Les parties reconnaissent avoir reçu toutes les informations relatives à la mission confiée. Le mode de communication est le courriel tandis que les documents sont délivrés au format PDF. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont ils reconnaissent avoir pris connaissance, les parties autorisent la Sprl Bureau d'expertises Nicolai & Associés à faire usage de leurs données personnelles ainsi que des photos prises pour illustrer les activités du bureau notamment sur brochure, sur internet ou de procurer des informations à sa clientèle.

CONSTATATIONS

NOTES GÉNÉRALES :

Il s'agit d'un communautaire pour un total de trois chambres. Les lieux ont déjà fait l'objet de multiples occupations.

Sauf remarque contraire, les plafonds sont constitués d'enduit sous peinture. Les peintures sont défraîchies d'un point de vue d'amortissement.

Sauf remarque contraire, les murs sont constitués d'enduit ou de crépi sous peinture dans les teintes crème / saumon ou blanche. Les peintures sont caractérisées comme usagées et de très faible valeur locative voire amorties pour certains pans de murs qui seront rementionnés au fur et à mesure.

Sauf remarque contraire, les revêtements de sol sont principalement constitués de parquets en stratifié, à l'état neuf, nouvellement posés.

Sauf remarque contraire, pour la pièce cuisine, il s'agit d'un revêtement vinylique dans les teintes beiges. Il reste intact mais marqué par un caractère défraîchi.

Sauf remarque contraire, les portes intérieures sont de type isoplane sous finition grise. Les portes sont plus anciennes et usagées au niveau de leur finition. Les possibles dégradations seront mentionnées au fur et à mesure. Précisons vu l'âge des équipements, que les petites irritations millimétriques sans profondeur ne seront pas reprises.

Sauf remarque contraire, les encadrements ainsi que les impostes supérieures et les éléments d'entresol sont en bois d'époque avec des érailllements proéminents mais de faible profondeur. Ceux-ci sont généralisés. Les quincailleries sont composées de bécquilles de type inox non resserrées et chancelantes avec doubles caches de propreté assortis.

Sauf remarque contraire, l'électricité est de type encastré modèle NIKO ancienne génération qui reste néanmoins intacte et fonctionnelle.

Précisons que pour l'entrée, les lieux sont à considérer comme propres dans les remarques générales et renseigné comme tel par les locataires.

DESCRIPTION :

HALL D'ENTREE :

Plafond : conforme avec caractère plus amorti et traces noires décimétriques face à la porte d'accès, une tendance à l'écaillage des peintures. Au centre, un socle PVC noir sans coiffe avec son ampoule fonctionnelle.

Murs : constitués de crépis ou d'enduit sous finition blanche pour rappel usagée.

Mur donnant vers la porte d'accès : plus amorti avec des traces de réparation de l'enduit artisanale et non plane avec des fissurations constructives assorties. Le tout à droite de la porte d'accès.

En ce même espace, un interrupteur et une prise électrique.

À gauche, une **porte donnant accès au logement**. Elle est récente, voire neuve, sous finition d'usine blanche avec au pire traces lavables et judas optique. Encadrement récent, voire neuf, sous lasure claire.

Rappelons les rayures, éclats millimétriques et petites percussions centimétriques au nombre de deux en face intérieure. Quincaillerie tout à fait démise. L'encadrement a fait l'objet de précédentes effractions, une latte de renfort métallique est présente dont une vis est manquante. Pour mémoire au-dessus, un élément vitré intact.

Vers la droite, mur masqué par un frigo qui sera décrit ultérieurement. Ce dernier masque les parties basses des murs.

Mur à droite : sans remarque. Rappelons un caractère usagé.

Mur à droite : une porte donnant accès vers la partie séjour sans clé avec une quincaillerie pour rappel tout à fait ballottante. Pour mémoire, multiples écailllements probablement liés à des résidus de colle et de scotch.

Vers la droite, porte avec quincaillerie ballottante donnant accès à la logette WC avec ces mêmes érailllements ainsi qu'une percussion centimétrique profonde en partie supérieure.

Mur suivant : un pictogramme extincteur ainsi qu'un extincteur fixé au mur. Ce dernier est plombé.

Vers la droite, trois anciennes pastilles décoratives ainsi qu'un tableau électrique sans valeur locative et tout à fait fêlé.

Au-dessus, un portemanteau double dont un avec crochet est cassé. Pour mémoire au niveau des jonctions murs et plafonds le long de la zone cuisine, une goulotte en PVC blanche partiellement démise.

Sol : constitué d'un revêtement moquette conforme, pour rappel neuf.

Dans cette pièce, présence d'un frigo de marque WHIRLPOOL à double portillon dont les parties extérieures présentent des nuances blanches contrastantes ainsi qu'un caractère terni des plastiques. Portillon supérieur ouvrant sur une grille métallique tréfilée. Portillon inférieur ouvrant sur un total de quatre accessoires dans son moulage de porte dont un avec clapet et œufrier. À l'intérieur, trois clayettes en verre, une plaque en verre avec partie PVC fendue ainsi qu'une absence de bac à légumes.

HALL DE NUIT :

Plafond : conforme avec deux fixations résiduelles, une empreinte assortie ainsi qu'un détecteur d'incendie et un point lumineux d'ancienne génération dont l'ampoule est fonctionnelle ce jour. Pour mémoire, goulotte partiellement démise le long du mur vers hall et vers chambre à rue.

Murs : il s'agit sur l'ensemble de crépi sous finition jaune pâle / crème. Peinture usagée et marquée par des traces plus sombres et des traces de prises en mains.

Mur donnant vers le séjour : en partie gauche, une porte donnant accès à une chambre dont le numéro est indéterminé qui sera décrite ultérieurement.

Vers la droite, une porte donnant accès au séjour / cuisine avec quincaillerie ballottante, une percussion assortie à une griffe inférieure au 4 cm en zone gauche ainsi que des blessures le long de l'arête droite. Rappelons un caractère plus usagé.

Vers la droite, un interrupteur.

Mur suivant : deux portes donnant accès aux chambres qui seront décrites avec cette dernière.

Mur à droite : une porte donnant accès à la salle de bains avec sa quincaillerie ballottante et des écailllements plus proéminents de peinture ainsi qu'une trace de réparation rectangulaire en zone supérieure sous peinture.

À droite, un interrupteur avec sa cordelette ainsi qu'un cache aveugle.

Sol : constitué d'un revêtement stratifié neuf.

SALLE DE BAINS :

Plafond : conforme avec traces de réparation et humides, estimées supérieures à ½ m² au-dessus de l'espace sanitaire. Au centre, un globe opalin intact avec son ampoule fonctionnelle.

Murs : constitués soit d'un carrelage de format carré dans les teintes blanches ternies avec joints nuancés, soit d'un papier mural dans les teintes crème qui est simplement défraîchi sous le mètre inférieur et terni pour le reste.

Mur du fond en rentrant : en partie supérieure, un meuble à pharmacie dont un des portillons est manquant, il est de faible valeur locative et simplement fonctionnel. Sous-jacent, deux fixations résiduelles, une patère et un porte-serviettes double d'époque. À gauche, une tablette sanitaire en porcelaine intacte ainsi qu'un lavabo en porcelaine sanitaire blanche qui est intact, d'allure correctement ancrée avec un joint de liaison artisanal. Il comprend un bouchon désolidarisé, une robinetterie mitigeuse avec mousseur entartré. Sous-jacent, deux vannes d'arrêt grippées.

Mur suivant : rappelons les carrelages muraux avec joints nuancés. Présence d'une baignoire en tôle émaillée sous finition blanche intacte mais avec caractère terni au fond de celle-ci et joints de liaison d'allure plus récente et intacts. Bouchon relié à sa cordelette. Robinetterie de type mitigeuse. Elle présente un mousseur entartré. Elle est néanmoins bien entretenue à l'exception de traces superficielles. Elle est reliée via un pommeau de douche. Il repose sur une patte de fixation correctement fixée avec une fixation résiduelle au droit de celle-ci. La fixation du pommeau de douche est chancelante et que les évacuations de baignoire et robinet sont très lentes.

Mur suivant : une buse d'aération en partie supérieure gauche.

Vers la droite, une barre à rideau avec son rideau de douche dans les teintes bleues.

À droite, porte donnant accès à cette pièce avec finition tout à fait amortie et écaillée avec des restes de patères. Départ de gonflement de l'arête inférieure.

Sol : revêtement vinylique dans les teintes brunes tout à fait usagé avec voiles blanc et gris aux extrémités. Élément d'entresol en pierres bleues qui est intact et simplement décoloré.

LOGETTE WC :

Plafond et murs : conformes aux descriptions générales, rappelons l'aspect usagé des peintures. Présence au niveau du plafond, un point lumineux fonctionnel avec coiffe cubique intact ainsi qu'une buse d'aération en PVC. Pour mémoire, les murs sont dans les teintes vert très pâle.

Mur du fond en rentrant : un WC dont la cuvette en porcelaine sanitaire blanche est intacte correctement fixée et propre à l'exception de traces calcaire brunâtres en zone arrière formant une trace de coulée ainsi que sous la ligne de flottaison. Double abattant avec traces d'oxydation mais restant fonctionnel. Pour mémoire, traces de coulées visibles au niveau du réservoir. La chasse est testée et fonctionnelle et la vanne d'arrêt est grippée.

Sur le mur opposé, une **porte donnant accès à la partie hall d'entrée** avec une quincaillerie ballottante et un loquet de sécurité. Rappelons les forts érailllements des arêtes.

Vers la droite, un interrupteur et un porte-papier WC accouplé et sans valeur locative.

Sol : revêtement stratifié neuf.

SEJOUR :

Plafond : conforme avec un total d'un socle en PVC blanc avec trois ampoules fonctionnelles. Pour mémoire, rappelons un caractère défraîchi voire usagé des peintures et légèrement nuancé.

Murs : constitués d'enduit sous peinture blanche ou saumon pour rappel usagée.

Mur donnant vers la porte d'accès : nous relevons sur l'ensemble de ce mur, des structures châssis de fenêtre en PVC sous finition blanche pour les faces intérieures et extérieures. Les vitrages sont intacts et doubles et les ouvertures fonctionnelles. Il s'agit d'équipements en bon état et sans dégradation.

La **porte-fenêtre gauche** est de type simple ouvrant et fonctionnelle. À droite, un élément dormant intact avec sa grille d'aération dégagée en tête supérieure. Sous-jacent, élément dormant opaque sans remarque.

Sous-jacent, nous relevons un radiateur double panneau sous une finition blanche appliquée en surépaisseur tout à fait usagée et écaillée. Elle est noirâtre. Vanne thermostatique d'allure fonctionnelle.

À droite posée à même le sol, une couverture anti-feu.

Mur suivant : mobilier de cuisine qui sera décrit par après.

Au-dessus, caractère nuancé au niveau des jonctions murs et murs et plafond des peintures. Présence au niveau du retour mural, d'une conduite d'aération sans grille de finition.

Vers la droite, un panneau d'identification plus ancien ainsi qu'un léger point d'enfoncement dû aux contacts de quincaillerie.

Sur ce même pan de mur à l'estime, trois percussions centimétriques.

Mur suivant : une **porte donnant accès à la partie hall d'entrée**, quincaillerie fortement ballottante et une percussion estimée à un tiers de décimètre carré en zone inférieure droite.

Vers la droite, un interrupteur, une prise électrique cassée et caractère souillé.

Vers la droite, une **porte donnant accès à la partie hall de nuit** usagée au niveau de ses finitions et sans dégradation impactant la matière en profondeur.

Mur à droite : il s'agit d'une cloison avec de multiples tensions constructives et écaillage des finitions de surfaces.

Pour mémoire, traces de coulées et caractère usagé présent.

Sol : constitué d'un revêtement stratifié conforme.

Mobilier de cuisine :

Il s'agit d'une cuisine en mélaminé sous finition blanche qui est plus vétuste de plus faible valeur locative pour le mobilier. Ils sont sous finition blanche tant pour la structure que pour les portillons. Les poignées sont de type plastifié blanches. Tous les portillons sont marqués par des départs de gonflement et érailllements assortis.

- En zone supérieure, un double portillon ouvrant sur une planche de rayonnage.
- À droite, une **hotte** de marque WHIRLPOOL avec un double éclairage. Ensemble propre. Elle est fêlée au niveau de sa partie supérieure. Elle n'est pas raccordée.
- Sous-jacent, crédence murale composée d'un carrelage de finition blanche format carré. Il est d'allure récente e avec des joints assortis.
- Sous celui-ci, un **évier simple bac** en inox avec percussions et rayures dues à un nettoyage de type abrasif. Il est équipé d'une robinetterie mélangeuse plus ancienne mais bien entretenue avec dépôt calcaire au niveau de son mousseur.
- Vers la droite, une **cuisinière** dont le capot supérieur est démis au niveau de sa fixation inférieure gauche. Il présente une trace de brûlure circulaire importante. Sous-jacent, quatre foyers de cuisson électrique marqués par des dépôts incrustés et petites piqûres de rouille. Pour mémoire, une percusion centimétrique en partie supérieure du chant gauche et brulure du capot supérieur. Sous-jacent, un module de commande complet et four considéré comme propre à l'exception d'un caractère terni et dépôts incrustés au niveau de la planche inférieure. Pour le surplus, l'ampoule est non fonctionnelle. Nous relevons une grille métallique tréfilée et une plaque lèchefrite.
- En tête inférieure gauche, double portillon donnant accès à un espace de rangement sous l'évier avec départ de gonflement et éraillage de la planche de finition inférieure. Les charnières sont gauchies.
- Un four dont la vitre frontale a tendance à se démettre lors de l'ouverture.

Mobilier :

Nous relevons une table en mélaminé imitation bois sous lasure claire. Elle est intacte structurellement mais marquée par de multiples légers érailllements et tête de coups ainsi que coupures au niveau des extrémités. Les angles sont légèrement écornés au niveau du revêtement de surface. Elle est fournie avec un total de deux chaises composées de structures métalliques grises marquées par l'usage avec deux assises en skaï dan les teintes bleues. Tous deux sont intacts.

Un banc dans des gammes assorties est présent, il est uniquement marqué par des traces d'usage superficielles et légères nuances plus sombres.

TERRASSE :

Il s'agit d'une dalle de sol qui n'a pas fait l'objet d'un nettoyage en profondeur, elle est grisonnante.

Panneaux de finition laissés bruts et nuancés délimitant la terrasse voisine. Les rambardes sont composées de structures métalliques d'époque avec panneaux fortement grisonnants.

Conseils expert pour la sortie :

- Assurez-vous du bon fonctionnement des équipements (dont éclairage) et propreté des lieux (vitres, sols, mobiliers, prises, etc..) **pour le jour du constat de sortie** (voir obligations contractuelles et entretien en bon père de famille).

- **Conservez trace écrite** des accords / courriers établis en cours d'année entre locataire et bailleur. Munissez-vous de ces documents lors de l'état des lieux de sortie. Etablissez un avenant entre locataire et bailleur si des travaux sont exécutés après votre passage.

Observations complémentaires post état des lieux:

Nous établissons nos constats à un moment précis avec le ou les occupants ou représentant(s). Lorsque les lieux sont déjà occupés et remplis d'effets personnels, les constats de l'expert sont limités à ce qui est visibles et aux zones accessibles (plus particulièrement pour les communautaires). L'état de certains logements évoluent également et des interventions sont également en cours ou programmées par les bailleurs après notre passage comme des remplacements d'ampoules, la finalisation du nettoyage ou encore l'évacuation des encombrants dans les communautaires. Ces travaux sont généralement étalés sur plusieurs semaines après l'entrée. L'expert insiste et invite le locataire à faire part de tout point complémentaire par rapport à l'état des lieux sous 7 jours après la réception de l'état des lieux. Ces observations peuvent être transmises par mail et seront alors annexées au dossier de l'expert pour être examinées lors de la sortie locative.

Clefs : Voir décompte / justificatif Service Logement.

Mode de remise de l'exemplaire de l'Etat des lieux dressé ce jour avec le Locataire :

- Remise au locataire ou son représentant**
- Remise postposée : Retrait via gestionnaire / dépôt (logement ou via site web gestionnaire)**

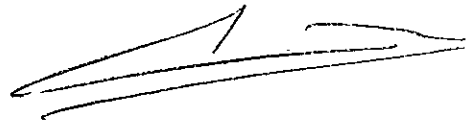
Les relevés des éventuels index compteurs sont faits entre parties. Le locataire est informé de la nécessité de contacter son bailleur / gestionnaire pour les éventuels suivis techniques ou administratifs à faire.

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal d'état des lieux locatif pour servir et valoir ce que de droit à la date ci-dessous.

Pour les parties suivant désignation dans bail

Date de clôture 30/09/2019

Signature(s) locataire et/ou pour l'expert en charge :



© Le présent constat, en tout ou partie, ne pourra pas être copié, publié dans aucune circulaire, déclaration d'une quelconque manière sans l'accord de l'expert quant à sa forme et les circonstances dans lesquelles il pourra paraître (sauf pour Ministères). Rappel : enregistrement bail / Etat des lieux obligatoire et non à charge de l'expert.

BUREAU D'EXPERTISES NICOLAI & Associés

Société à caractère civil sous forme de s.p.r.l.

Michaël NICOLAÏ
Géomètre-Expert & Expert Immobilier
inscrit au Conseil Fédéral sous le n°040055
Expert assermenté près les Tribunaux

Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs les Occupants

Experts Immobiliers & Collaborateurs
E. MIKOLAJCZAK – J. ANDRE – BERTULOT (G.E.I.)
E. DEGRÈVE, V. Minne, Br. MICHIELS (Experts)

B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

ATTESTATION DE PASSAGE EXPERT / PRESENCE LOCATAIRE

Concerne : ETAT DES LIEUX (COMMUNAUTAIRE ou LOGEMENT)

ADRESSE : Loy-champs, 14 / 1402

LE 17 / 9 / 2019

Gestionnaire : Aglen

Mr / Mlle / Mme Noyen Firmin locataire ou son représentant se porte-fort pour celui-ci, déclare

- Avoir été présent lors de l'état des lieux du logement effectué par l'Expert en charge. Les éventuelles remarques du locataire ou de son représentant ont été relevées par l'expert.

Remise de l'exemplaire Locataire :

- Remise ce jour au locataire ou son représentant
 Remise postposée : Retrait via gestionnaire

(L'Expert ne peut être rendu responsable du choix et bonne réception du document. Les documents sont transmis et présumés avoir été reçus dans le mois à dater de la présente. A défaut, le locataire pourra en demander une nouvelle copie auprès de l'expert par mail)

Le locataire

(signature)

Le bureau d'Expertise

Bureau d'Expertises Nicolai & Associés sprl – Géomètres expert – Experts Immobiliers assermentés



Bureaux: Avenue Reine Astrid 16 à 1300 Wavre

Tél. : + 32 (0)10 45.10.05

Agréé I.P.G sous le n°040055 & Médiateur Fédéral
N° entreprise TVA : BE.0469.808.612 Banque ING : BE71 3401 8125 7369

Mail : info@expertsnicolai.be
Internet : www.expertsnicolai.be